



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

France Télévisions

Question écrite n° 95603

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le devenir du téléthon puisque le renouvellement de la convention liant l'AFM-téléthon et France Télévisions n'est pas encore signé pour 2011 et pour les prochaines années. La fin de cette convention pourrait avoir de lourdes conséquences pour l'Association française contre les myopathies et son engagement en faveur de la recherche scientifique et médicale en France et dans le monde. Par ailleurs, l'AFM-téléthon craint les conclusions d'un rapport, commandé par le Premier ministre au Conseil supérieur de l'audiovisuel, qui pourrait préconiser la fin des opérations récurrentes entre une chaîne de télévision et une association. Ce serait là un coup fatal, porté à l'AFM et à l'ensemble de la recherche française. La ville de Pau a été choisie pour accueillir l'édition 2010 du téléthon les 3 et 4 décembre 2010 et quand bien même cette oeuvre caritative a reçu moins de promesses de dons au niveau national cette année, l'on a pu constater l'indéfectibilité des bénévoles (600 personnes pour assurer le centre de promesses de don à Pau) et une mobilisation citoyenne et associative exceptionnelle localement, et partout en France. C'est une belle leçon de vie et il convient d'encourager et de soutenir le téléthon puisque c'est véritablement grâce aux familles que la recherche existe. Pour toutes ces raisons, elle lui demande de lever les inquiétudes légitimes des malades, de leurs familles et de l'AFM quant au devenir du téléthon.

Texte de la réponse

Le ministre de la culture et de la communication se félicite de la formidable initiative du téléthon lancée en 1987 par l'Association française contre les myopathies (AFM) pour appeler l'attention sur les maladies génétiques méconnues. Grâce à cette exposition médiatique, le ministre souligne que la collecte de dons effectuée lors des éditions successives du téléthon a servi à financer l'ensemble de la recherche. Le téléthon est un exemple d'engagement de la télévision publique au service de la générosité. Cependant, le Gouvernement n'intervient pas dans l'élaboration détaillée des grilles de programmes qui relève de la responsabilité des dirigeants des chaînes de télévision. C'est une condition nécessaire de la liberté de communication. Toutefois, devant la polémique soulevée en 2009 sur la place accordée aux différentes causes à la télévision, le Premier ministre a décidé en 2010 de saisir le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) de la question plus générale de l'accès des associations aux médias audiovisuels. Cette réflexion, qui associe les acteurs du monde associatif et du secteur des médias audiovisuels, devrait apporter prochainement des recommandations destinées à rendre compte de la richesse que le monde associatif représente pour notre pays. Enfin, le président de France Télévisions a réaffirmé son engagement pour le téléthon. Ainsi, une nouvelle convention liant France Télévisions à l'AFM sera renégociée, la précédente étant arrivée à échéance. Dans ce cadre, un groupe de travail sera mis en place et conduira ses discussions à la lumière des préconisations du rapport du CSA.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95603

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 décembre 2010, page 13429

Réponse publiée le : 1er mars 2011, page 1983